



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Lyon

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans le corps susvisé ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Caroline Sbaffo, adjointe à la directrice des personnels enseignants
- Monsieur Luc Pelissier, chef du bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement (disciplines scientifiques, techniques et artistiques), personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (1er et 2° degré)
- Madame Angélique Diaz, cheffe du bureau des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement (disciplines littéraires et linguistiques, ses, documentation), assistants étrangers
- Madame Marie-Laure Jalabert, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire – géographie et EMC
- Monsieur Antoine Boquet, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de philosophie
- Madame Catherine Muller, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'anglais
- Madame Nathalie Beaulieu, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'établissements et vie scolaire
- Madame Céline Pham-Trong, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'arts appliqués
- Monsieur Jean-Charles Diry, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'économie - gestion

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 22 mars 2023

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines


Stéphanie De Saint Jean